

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 410

présenté par

Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza et Mme Cariou

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'oppose à la pérennisation des boîtes noires en l'absence de données supplémentaires de la part du gouvernement. L'étude d'impact du projet de loi, l'avis du Conseil d'Etat et le Cnil s'accordent pour constater l'opacité des résultats de cette mesure, classées secret défense. Il semble dangereux de vouloir pérenniser une mesure pouvant porter atteinte aux libertés individuelles sans l'obtention de résultats concrets consultables.